

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 894

Artikel: Le couvre-feu électronique
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le couvre-feu électronique

Un ami de DP, Jean Fantoli, ingénieur au Sentier, me propose et vous propose la devinette suivante: *Le génie romain, personnifié par Mussolini, le plus grand législateur vivant, a montré à de nombreuses nations que l'on peut résister à la pression du socialisme, il a tracé la route qu'une nation peut suivre quand elle est courageusement conduite.* «Qui a écrit cela?» poursuit M. Fantoli. On souffle: ni un Suisse, ni, bien sûr, un Italien. Le gagnant aura droit à un apéritif au Lion d'Or. Dieu sait...! Pour en revenir une dernière fois au beau livre de René Berger, *Jusqu'où ira votre ordinateur?* — une dernière fois, car vous vous doutez probablement que je vais vous entretenir du dernier livre de Ziegler, et de ce bon Monsieur Arbenz, qui se dépense sans compter pour corriger l'image de marque de la Suisse — il pose deux problèmes importants. *Une chose est sûre,* écrit-il, *c'est en com-*

pagnie (de l'ordinateur) que nous entrerons dans le troisième millénaire. Et il a raison. *Dans ces conditions,* ajoute-t-il, *il vaut mieux essayer de comprendre plutôt que de vitupérer* — et il a encore raison.

Premier problème: j'ai dit les raisons que j'avais de douter que l'ordinateur soit vraiment une *intelligence* artificielle, capable de rivaliser avec la pensée humaine. *Quel chef d'Etat oserait aujourd'hui invoquer Dieu ou les dieux pour rétablir le déficit de la balance commerciale?* (p. 29). Eh oui! Malheureusement, il ne semble pas que le recours aux «lois» de l'économie, même conforté par l'ordinateur, soit beaucoup plus efficace...

Deuxième problème, plus inquiétant: il me paraît que *par nature et nécessairement,* l'ordinateur sera toujours dans les mains et au service du «pouvoir», quel qu'il soit. En effet, si vous apprenez à un enfant à lire et à écrire,

avec du papier et un crayon, il sera bien difficile, par la suite, de le contrôler, de l'empêcher de s'informer et de communiquer avec ses semblables. Alors qu'à tout instant, un ordinateur peut être débranché, coupé de ses terminaux, etc. Et dans un pays comme le nôtre, dans la Suisse de cette fin de siècle, la chose n'est pas trop grave: le pouvoir, soigneusement contrôlé, n'abusera pas de ses moyens pour nous asservir — reste qu'un minimum de ressources financières est nécessaire... En revanche, qu'une crise survienne, qu'une tension (politique) se profile, et il risque fort d'être tenté, si j'ose dire, d'instaurer un «couvre-feu». Je ne crois pas que la situation de l'Iranien, même muni d'un ordinateur, soit enviable. De ce point de vue, je rejoins la perspective *raisonnablement optimiste* de René Berger (p. 58) qui pense que nous allons vers un gouvernement mondial — mais je me persuade que ce gouvernement n'aura rien de «démocratique» et sera plus loin que tout autre de répondre à mon attente.

Reste qu'il faut étudier et tâcher de comprendre, pour mettre en place les garde-fous nécessaires — ce à quoi ce livre, admirable d'information et d'intelligence, peut nous aider. ■

REPONSE

Les archives sonores

La critique de l'excellente recherche de Pierre Jeanneret *Léon Nicole et la scission de 1939* (DP 886) suggère que les historiens se mettent d'accord pour enregistrer la conversation, lorsqu'ils interrogent un témoin, et qu'ils déposent ensuite copie en un lieu d'archivage commun et reconnu. Il s'agit là d'une excellente suggestion, mais dont la réalisation n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Avant de dire pourquoi, je voudrais souligner toute l'importance qu'il y a, en histoire contemporaine, à chercher le témoignage oral ou filmé.

Dans de nombreux domaines qui intéressent aujourd'hui l'historien, les documents écrits traditionnels ne sont pas conservés ou n'existent que de façon lacunaire. Cela est vrai de l'histoire sociale en général et particulièrement de l'histoire du monde

ouvrier. Mais même là où l'on trouve des archives un peu substantielles, le témoignage direct apporte non une précision factuelle, car il est rare que le témoin ou acteur garde un souvenir précis de l'événement, mais un climat, une ambiance, qui permettent d'apprécier et d'interpréter avec plus de pertinence les documents écrits que l'on peut retrouver.

Recueillir le témoignage, cela dit, n'est pas simple. Car il est rare que l'on ait affaire au témoin idéal. La plupart du temps, les personnes interrogées parlent trop ou trop peu. L'interrogateur doit donc connaître son sujet, ce qui est parfois contradictoire avec la hâte qu'il faut mettre à saisir la mémoire qui disparaît. Et cette collecte d'informations est très coûteuse en temps, surtout lorsqu'on étudie des mouvements et des événe-

ments collectifs. Les Américains notamment ont développé depuis des années toute une méthodologie et l'histoire orale, aboutissement de ce mouvement, est représentée aujourd'hui aux Etats-Unis par des revues, des sociétés savantes, des congrès.

L'appel de DP me paraît donc venir à son heure pour l'histoire contemporaine suisse en général. Rappelons à ce propos les Archives d'histoire contemporaine qu'anime à Zurich Klaus Umer et qui recueillent des fonds privés ainsi que des témoignages visuels et sonores avec l'aide de colloques. Il y a là une activité dont nous pourrions nous inspirer en Suisse romande, dans certains domaines spécifiques comme celui du mouvement ouvrier, dans lequel travaillent précisément Pierre Jeanneret et le groupe d'histoire du mouvement ouvrier. Souhaitons que cette suggestion soit reprise et que les lecteurs de DP contribuent à sa réalisation.

Jean-Claude Favez
Professeur d'histoire
à l'Université de Genève